

Code: COR 03

Nouvelle Réglementation Prudentielle Banque d'Algérie

La nouvelle réglementation prudentielle, instituée par le Conseil de la Monnaie et du Crédit (Banque d'Algérie), s'inscrit dans le cadre de l'évolution des pratiques internationales relatives à la solvabilité des institutions financières, devenue une exigence réglementaire suite aux scandales et faillites enregistrées durant les années 2000.

Le séminaire «Nouvelle Réglementation Prudentielle» permettra aux participants de prendre connaissance du contenu précis de cette réglementation et de son impact sur les institutions financières.

A la fin de ce séminaire les participants seront en mesure de :

- Comprendre l'évolution de la réglementation prudentielle.
- Mettre en application la nouvelle réglementation.
- Se conformer aux obligations réglementaires.

Animé par :

Mohammed Cherif ILMANE

Professeur d'Economie ESC – Consultant IAHEF

Ancien Vice-Gouverneur Banque d'Algérie

PARTICIPANTS :

Ce séminaire est recommandé aux professionnels suivants :

- Directeurs juridiques des banques et établissements financiers et leurs collaborateurs
- Directeurs des procédures et de la conformité et collaborateurs
- Directeurs de management des risques et collaborateurs
- Directeurs de l'Audit et collaborateurs
- Directeurs Financiers et collaborateur
- Responsables du Reporting et collaborateurs
- Directeurs du Management des Risques et collaborateurs
- Auditeurs externes des Banques



World Trade Center
Algeria

13.Rue Mohamed SEMANI,
Hydra ,Alger

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour objectifs de permettre aux professionnels des banques, établissements financiers, régulateurs de la profession, cabinets d'audit et autres entités en relation avec la fonction de Comprendre l'évolution de la réglementation prudentielle Algérienne et internationale (Basel III) et de pouvoir la mettre en application et se conformer en conséquence.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

La formation sera donnée sous forme

- D'exposés théoriques par le moyen de Power point avec Alternance d'illustrations et d'exemples..
- chaque séance sera clôturée par des questions/ réponses.
- Une documentation sera remise aux participants pour leur permettre d'approfondir leurs connaissances ou de s'y référer dans l'exercice de leurs fonctions.

PRÉREQUIS :

- Ce séminaire est souhaitable pour toute personne ayant des connaissances générales sur les risques.

JOUR 1**I. Introduction**

- Genèse de la réglementation prudentielle.
- La réglementation bâloise (I, II et III).
- Evolution de la réglementation prudentielle algérienne.

II. Nouvelle Réglementation Prudentielle Algérienne**A.- REGLEMENT N°14-01 DU 16 FEVRIER 2014 PORTANT COEFFICIENTS DE SOLVABILITE.**

- Les trois principaux coefficients de solvabilité.
- Les fonds propres réglementaires.
- Les risques encourus :
 - Risques de crédit ;
 - Risque opérationnel ;
 - Risque de marché ;
- Les conséquences de la nouvelle réglementation :
 - Sur les fonds propres ;
 - Sur la capacité d'octroi de crédits.

Expériences professionnelles.

- Professeur d'Economie à l'Ecole Supérieure de Commerce d'Alger.
- Consultant à l'Institut Algérien des Hautes Etudes Financières.
- Ancien Vice-gouverneur de la Banque d'Algérie (1990-2001).

Mohammed Cherif ILMANE

Professeur d'Economie ESC – Consultant IAHEF

Ancien Vice-Gouverneur Banque d'Algérie

JOUR 2

B.- REGLEMENT N° 14-03 DU 16 FEVRIER 2014 RELATIF AUX CLASSEMENT ET PROVISIONNEMENT DES CREANCES ET DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

- Classement des créances :
 - les créances courantes ;
 - les créances classées ;
 - Créances à problèmes potentiels,
 - Créances très risquées,
 - Créances compromises.
- Provisionnement des créances et des engagements par signature douteux.

C.- REGLEMENT N°14-02 DU 16 FEVRIER 2014 RELATIF AUX GRANDS RISQUES ET AUX PARTICIPATIONS

- Le concept de grands risques
- Le double coefficient de division des risques
- Le nouveau régime des participations

D.- INSTRUCTION N° 03-2014 DU 23/11/2014 FIXANT LE NIVEAU DES ENGAGEMENTS EXTERIEURS.

Mohammed Cherif ILMANE a animé plusieurs séminaires, au profit des banquiers, sur le contrôle interne, le management des risques (ERM) et la réglementation prudentielle.

Site de la formation

World Trade Center
Algeria
13.Rue Mohamed SEMANI,
Hydra ,Alger

Nouvelle Réglementation Prudentielle Banque d'Algérie

Formulaire d'inscription

Pour l'inscription auprès de GFA



Nous vous prions d'inscrire pour le séminaire LA NOUVELLE
REGLEMENTATION PRUDENTIELLE -BANQUE D'ALGERIE- Code: COR 03

Nom...../M^{elle}/Me
Prénom.....
Fonction.....
Compagnie.....
Adresse.....
Téléphone.....Fax.....
Email.....

J'ai bien lu et compris les termes et conditions de mon inscription.

Signature Date.....

Frais DZD 29 500,00 HT/ Jour

Frais d'inscription inclus documentation et repas.

La facture sera envoyée à l'inscription.

Détail Payment (chèque - Virement bancaire CPA)

Agence Hussein Dey - 118 Compte N° : 4000008321 - 60

Signature Date.....

Global Finance Algeria SARL

Complex Wakf Hai El Kiram
Rue Abdelkader MEZOUAR
BT 07 Tixeraine Birkhadem,Alger.
NIF : 000916519049428

Etablissement de formation agréé
par l'Etat N°5044

Annulation

Toute demande d'annulation
doit être faite par écrit (e-mail
ou fax) 4 jours ouvrables avant
la date de début des cours.

Avertissement

Global Finance Algeria se réserve
le droit de changer ou d'annuler
une partie du programme publié
pour des raisons pédagogiques.

Protection de données

Toute information reçue par Global
Finance Algeria s.a.r.l sera gardée
confidentielle. Elle ne sera utilisée
que pour vous tenir informés de ses
produits et services.

Pour Vous Inscrire:

Tel/Fax: +213 (0) 21 57 00 39
Mobile: +213 (0) 664 54 94 71

contact@gfa.dz
www.gfa.dz